



DÉCLARATION

Le point sur le projet de l'édifice de l'Ouest

Ottawa (Ontario) – Le 14 juin 2018

Plus tôt aujourd'hui, le Bureau de régie interne a convenu de procéder au déménagement à l'édifice de l'Ouest durant l'ajournement d'hiver du Parlement. Dès cet été, la Chambre entamera la transition de certains bureaux de l'édifice du Centre vers les édifices de la Confédération, Wellington et Justice. Cette décision a été prise de concert avec nos partenaires de Services publics et Approvisionnement Canada, à la suite d'un examen approfondi de l'état d'avancement du projet et d'une analyse des risques.

Le Parlement est un environnement unique qui exige des installations pleinement fonctionnelles et opérationnelles, et des services ininterrompus. Il est essentiel de prendre le temps de s'assurer que l'édifice de l'Ouest est pleinement fonctionnel, qu'il est muni de toute la technologie requise, qu'il offre des locaux sûrs et sécurisés et qu'il dispose d'un niveau approprié de personnel formé et qualifié afin de soutenir les travaux du Parlement.

Une fois terminés, l'édifice de l'Ouest et le Centre d'accueil des visiteurs (phase 1) serviront d'édifice législatif provisoire habilement restauré et pleinement fonctionnel pour la Chambre des communes. Tous les partenaires ont fait un travail remarquable dans le cadre de ce projet exigeant, compte tenu de la complexité de cette réhabilitation historique. L'édifice de l'Ouest accueillera très bien le Parlement de façon provisoire au cours des 10 prochaines années.

Je vous encourage à visiter [ParlVU](#) pour visionner la réunion d'aujourd'hui du Bureau. Je vous invite également à suivre la Chambre des communes sur Twitter [@NosCommunes](#) pour obtenir de l'information sur les prochaines réunions du Bureau, et les liens vers leur diffusion audio et vidéo.

L'hon. Geoff Regan, C.P., député

Pour plus de renseignements :

Heather Bradley
Directrice des communications
Bureau du Président de la Chambre des communes
613-995-7882
heather.bradley@parl.gc.ca